INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE–DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE–DE BLAINVILLE TENUE LE 18 JANVIER 2024 AU SALON D'ANNECY DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Christian Charron, président
Monsieur Eric Westram, vice-président
Madame Christine Beaudette, déléguée
Monsieur Jean Comtois, délégué
Monsieur Michel Milette, représentant
Madame Lori Doucet, représentante
Monsieur Patrick Archambault, représentant

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur André Lapointe, coordonnateur du comité de gestion
Monsieur Francis Lanouette, directeur
Monsieur Éric Fournier, directeur adjoint
Monsieur Luc Larocque, directeur adjoint
Monsieur Jean-François Lalande, assistant-directeur
Me Mélanie Dinel, secrétaire corporative adjointe

EST ABSENTE :

Madame Carla Brown, représentante

Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de gestion ont dûment été convoqués à la présente assemblée conformément à l'entente intermunicipale.

1. <u>OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE</u>

2024-01-001

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE PROCÉDER à l'ouverture de l'assemblée, il est **9 h 05.**

L'assemblée est suspendue et reprend à **9 h 24.**

2. <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

2024-01-002

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-764)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Secrétariat corporatif;
   - 3.1 APPROBATION – Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2023;
   - 3.2 NOMINATION – Secrétaire corporatif et Secrétaire corporatif adjoint
4. Direction générale;
   - 4.1 OCTROI DE CONTRAT – Contrôle animalier – SPCA Lanaudière Basses-Laurentides – Autorisation de signature;
   - 4.2 AUTORISATION – Résiliation de contrat – Confection et achat de vêtement pour le personnel policier et pour certains membres du personnel civil – Lots 1, 2, 4 et 5
5. Technologies;
6. Ressources humaines;
   - 6.1 DÉPÔT – Liste des employés embauchés – Décembre 2023;
   - 6.2 PROMOTION – Sergente-détective – Mme Ariane Meilleur, matricule 240
   - 6.3 EMBAUCHE – Technicienne en gestion documentaire – Mme Marie-Anne Laroche
   - 6.4 CHANGEMENT DE STATUT – Policière auxiliaire à policière à l'essai – Mme Elsa Martin-Assis, matricule 1024
   - 6.5 CHANGEMENT DE STATUT – Préposée aux télécommunications – statut temporaire à statut régulier – Mme Josiane Gauthier
7. Finances;
   - 7.1 DÉPÔT – Rapport des dépenses autorisées conformément aux délégations du pouvoir de dépenser;
   - 7.2 DÉPÔT – Liste mensuelle des chèques émis ou des comptes payés conformément au règlement de délégations, contrôle et suivi budgétaires (no 7) – Décembre 2023;
8. Régime de retraite
9. Comité de gestion;
10. Affaires juridiques;
11. Avis de motion ou adoption de règlements;
12. Affaires nouvelles;
13. Période de questions;
14. Clôture et levée de l'assemblée.

3. SECRÉTARIAT CORPORATIF

3.1

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

2024-01-003

APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2023

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2023 a été dressé et transcrit par la secrétaire corporative adjointe dans le livre officiel des procès-verbaux de la Régie;

ATTENDU QUE ce procès-verbal doit être approuvé à l'assemblée suivante;

ATTENDU QU'une copie de ce procès-verbal a été transmise dans un délai raisonnable à chacun des membres du conseil d'administration de la Régie pour leur permettre d'en prendre connaissance et que ceux-ci s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Jean Comtois
et **RÉSOLU** à l'unanimité

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2023 soit approuvé tel que rédigé;

QUE conformément à l'article 12 du *Règlement no 1 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville*, la secrétaire corporative adjointe est dispensée d'en faire lecture.

3.2

2024-01-004

NOMINATION – SECRÉTAIRE CORPORATIF ET SECRÉTAIRE CORPORATIF ADJOINT

ATTENDU QUE, depuis le départ de Me Sandra De Cicco en juin 2023, la fonction de secrétaire corporatif de la Régie est vacante;

ATTENDU QUE la fonction a depuis été assurée par la secrétaire corporative adjointe, Me Mélanie Dinel;

ATTENDU QU'il y a lieu pour le conseil d'administration de nommer un secrétaire corporatif tenant le rôle et ayant les pouvoirs d'un greffier, conformément aux articles 468.18 de la *Loi sur les cités et villes* et 75 de la *Loi sur la police*, en remplacement de Me De Cicco;

ATTENDU QU'il est également pertinent, pour la Régie, que le conseil d'administration nomme un nouveau secrétaire corporatif adjoint pour agir en cas d'absence du secrétaire corporatif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Jean Comtois
et **RÉSOLU** à l'unanimité

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-764)

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

DE NOMMER Me Mélanie Dinel, notaire et conseillère aux affaires juridiques, à titre de secrétaire corporative de la Régie;

DE NOMMER Me Elissa Iacobo, avocate et conseillère aux affaires juridiques, à titre de secrétaire corporative adjointe de la Régie.

4. DIRECTION GÉNÉRALE

4.1

2024-01-005

OCTROI DE CONTRAT – CONTRÔLE ANIMALIER – SPCA LANAUDIÈRE BASSES-LAURENTIDES – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire octroyer un contrat de services pour le contrôle animalier sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 468.51 de la *Loi sur les cités et villes* permet à la Régie de conclure un contrat de service avec un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 (2.1) de la *Loi sur les cités et villes* permet de conclure un contrat pour la fourniture de services avec un organisme à but non lucratif sans procéder par processus de soumissions publique, le contrôle animalier n'étant pas dans les exceptions listées;

CONSIDÉRANT QUE la SPCA Lanaudière basses-Laurentides est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE la SPCA Lanaudière basses Laurentides a soumis un prix total de 405 000 $ pour les cinq (5) années au contrat (soit 81 000 $ par année);

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur de service – service techniques et télécommunications, notamment quant à la satisfaction sur les services rendues par la SPCA Lanaudière Basses-Laurentides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat de service de contrôle animalier à la SPCA Lanaudière Basses-Laurentides et ce, pour un total de cinq (5) ans, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028);

D'AUTORISER à cet fin une dépense totale de 405 000 $ pour les cinq (5) années du contrat;

D'IMPUTER les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires du poste 02-290-00-499;

D'AUTORISER le directeur de service – services techniques et télécommunications à signer, pour et au nom de la Régie, tout document nécessaire pour donner pleinement effet à la présente décision, le cas échéant.

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2023-33.

4.2

2024-01-006

AUTORISATION – RÉSILIATION DE CONTRAT – CONFECTION ET ACHAT DE VÊTEMENTS POUR LE PERSONNEL POLICIER ET POUR CERTAINS MEMBRES DU PERSONNEL CIVIL – LOTS 1, 2, 4 ET 5

CONSIDÉRANT QUE, le 23 mars 2023, par sa résolution 2023-03-034, le conseil d'administration a octroyé au Centre du travailleur FH inc. un contrat pour la confection et achat de vêtements pour le personnel policier et pour certains membres du personnel civil (plus précisément les lots 1, 2, 4 et 5);

CONSIDÉRANT QUE la Régie a été avisée de la cessation des opérations de Centre du travailleur FH inc., cette dernière ayant cédé ses contrats à une autre compagnie à l'automne 2023, cession n'ayant pas fait l'objet de l'accord de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.8 du contrat prévoit une clause de résiliation automatique dudit contrat advenant la cessation des opérations de l'adjudicataire de quelque façon que ce soit;

CONSIDÉRANT QUE, par conséquent, la simple cessation des activités par Centre du travailleur FH inc. permet de résilier de plein droit le contrat, sans autre préavis ni délai;

CONSIDÉRANT QU'au surplus, Centre du travailleur FH inc. était déjà en défaut de respect de la clause de livraison, défaut permettant également la résiliation du contrat en vertu du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER, conformément à l'art. 4.8 du contrat, la résiliation de plein droit du contrat avec Centre du travailleur FH inc, pour la confection et l'achat de vêtements pour le personnel policier et pour certains membres du personnel civil (plus précisément les lots 1, 2, 4 et 5), en date de la réception de l'avis qui sera transmis conformément au contrat;

D'AUTORISER au directeur de signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, tout document nécessaire dans le cadre de la résiliation du contrat avec Centre du travailleur FH inc.;

D'AUTORISER le Secrétariat corporatif à procéder à un nouveau processus d'appel d'offres pour la confection et l'achat de vêtements pour le personnel policier et pour certains membres du personnel civil pour les lots 1, 2, 4 et 5.

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-764)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

5. TECHNOLOGIES

Aucun sujet.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1

2024-01-007 **DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS – DÉCEMBRE 2023**

Conformément à l'article 2.4 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la liste des employés embauchés au cours du mois de décembre 2023 est déposée aux membres du conseil d'administration.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2023-31.

6.2

2023-01-008 **PROMOTION – SERGENTE-DÉTECTIVE – MME ARIANE MEILLEUR, MATRICULE 240**

CONSIDÉRANT QUE, suite à la signature de la nouvelle convention collective des policiers et policières de la Régie, un nouveau poste de sergent-détective a été créé;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la convention collective en vigueur, un concours a été tenu afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE, suivant le concours, la priorité d'attribution est en faveur de Mme Ariane Meilleur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE de la promotion de Mme Ariane Meilleur au poste de sergente-détective à la division des enquêtes et ce, rétroactivement au 7 janvier 2024.

6.3

2024-01-009 **EMBAUCHE – TECHNICIENNE EN GESTION DOCUMENTAIRE – MME MARIE-ANNE LAROCHE**

CONSIDÉRANT la démission de Mme Sophie Pelletier au poste de technicienne en gestion documentaire;

CONSIDÉRANT le processus entrepris pour l'embauche d'une personne pour combler ce poste;

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

VU les recommandations du comité de sélection d'autoriser l'embauche de Mme Marie-Anne Laroche;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Jean Comtois
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER l'embauche de Mme Marie-Anne Laroche, au poste de technicienne en gestion documentaire, et ce, à compter du 22 janvier 2024;

QUE sa rémunération ainsi que ses conditions de travail soient telles que stipulées à la convention collective des employés civils en vigueur;

D'AUTORISER la trésorerie à imputer les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires du poste numéro 02-140-00-141.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2023-32

6.4

2024-01-010 **CHANGEMENT DE STATUT – POLICIÈRE AUXILIAIRE À POLICIÈRE À L'ESSAI – MME ELSA MARTIN-ASSIS, MATRICULE 1024**

CONSIDÉRANT la promotion de Mme Ariane Meilleur et des mouvements de personnel s'y rattachant, un poste de policier à l'essai est à combler;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la convention collective en vigueur, la priorité d'embauche comme policière à l'essai est en faveur de la policière auxiliaire ayant le plus d'ancienneté, soit Mme Elsa Martin-Assis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Jean Comtois
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE du changement de statut de Mme Elsa Martin-Assis pour qu'elle soit dorénavant désignée comme policière à l'essai et ce, rétroactivement à compter du 7 janvier 2024.

6.5

2024-01-011 **CHANGEMENT DE STATUT – PRÉPOSÉE AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS – STATUT TEMPORAIRE À STATUT RÉGULIÈRE – MME JOSIANE GAUTHIER**

CONSIDÉRANT QU'un poste est devenu vacant suite à un désistement et donc, qu'un poste de préposé aux télécommunications statut régulier est à combler;

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-764)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la convention collective en vigueur, le poste a été affiché et la priorité d'attribution est en faveur de Mme Josiane Gauthier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE de l'attribution du poste vacant de préposée aux télécommunications statut régulier à Mme Josiane Gauthier et ce, rétroactivement au 11 décembre 2023.

7. FINANCES

7.1

2024-01-012 **DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES CONFORMÉMENT AUX DÉLÉGATIONS DU POUVOIR DE DÉPENSER**

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, le rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément à la section 3 du règlement.

7.2

2024-01-013 **DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES CHÈQUES ÉMIS OU DES COMPTES PAYÉS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATIONS, CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES (NO 7) – DÉCEMBRE 2023**

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, la liste des comptes payés par l'émission de chèques, et ce, au cours du mois de décembre 2023 totalisant un montant de 565 796,50 $.

8. RÉGIME DE RETRAITE

Aucun sujet.

9. COMITÉ DE GESTION

Aucun sujet.

10. AFFAIRES JURIDIQUES

Aucun sujet.

11. AVIS DE MOTION OU ADOPTION DE RÈGLEMENTS

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Aucun sujet.

12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée.

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-01-014 L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'assemblée soit levée, il est **9 h 26.**

Monsieur Christian Charron
Président

Me Mélanie Dinel
Secrétaire corporative adjointe

RÉGIE DE POLICE
THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
COPIE CERTIFIÉE CONFORME
À L'ORIGINAL
PAR
CE 19 février 2024

Formules Municipales No 4814-A-PS-O (FLA-764)